

Le journal d'Olivier Jardé

D É P U T É D E L A 2^E C I R C O N S C R I P T I O N A M I E N S - B O V E S

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

C'est avec plaisir que je vous présente le deuxième numéro du «journal d'Olivier Jardé» qui vous est destiné, habitant de la 2^{ème} circonscription de la Somme, que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée nationale.

Par cette nouvelle édition, je souhaitais vous informer de mon actualité parlementaire à la fois sur le terrain et au niveau national. D'ailleurs, je tenais à vous remercier des nombreux messages qui m'ont été transmis suite à la parution en avril dernier du premier numéro de ce semestriel.

Fidèle à la démarche que j'ai entreprise depuis 2002, en tant que député, je continue d'aller quotidiennement à la rencontre des habitants de la Somme, lors de manifestations, de permanences parlementaires dans toutes les communes et mairies de secteur de la circonscription, de journées que j'organise à la découverte d'entreprises et d'associations ou encore lors de soirées-débats.

Comme pour le premier numéro, ce journal est l'occasion de vous faire part de mes interrogations et de mes inquiétudes sur la situation et l'avenir d'Amiens et de son agglomération.

A l'Assemblée nationale, je continue de soutenir les réformes qui me paraissent nécessaires pour notre pays, au nom de nos valeurs. Vos réflexions et interrogations lors de nos rencontres ou par l'intermédiaire de courriers électroniques et postaux que vous m'adressez, continuent à alimenter mes interventions auprès des institutions et collectivités.

Au-delà des questions familiales, sociales, médicales, éthiques et de l'enseignement supérieur, je reste particulièrement sensible, en cette période de crise, aux préoccupations économiques et financières de nos concitoyens et de nos entreprises, à conséquence sociale majeure, et tente d'apporter ma contribution aux grands projets d'avenir régionaux, notamment pour notre capitale picarde, et nationaux.

Ce journal n'a rien d'exhaustif, il a pour vocation de vous informer des projets et des réalisations qui vous concernent. Afin que nous apportions les meilleures réponses à vos questions, vous pouvez me joindre à ma permanence parlementaire, située au 103 ter rue Victor Hugo - 80440 Boves, sur mon adresse électronique : ojarde@assemblee-nationale.fr ou par téléphone-fax au 03 22 09 31 31.

Je reste à votre disposition

Sentiments dévoués

Olivier Jardé



SOMMAIRE

P2 : ACTUS RÉGION PICARDIE

- ▶ Mais que fait la Région Picardie pour l'emploi sur Amiens !
- ▶ Encore plus de compétitivité pour notre université !
- ▶ Effets d'annonce de la Région

P3 : ACTUS AMIENS

- ▶ La vie dure est faite aux automobilistes amiénois !
- ▶ Dommage pour l'enseignement supérieur sur Amiens !
- ▶ La démocratie participative de la ville Amiens s'essouffle
- ▶ Et si on parlait sécurité...

P4-5 : SOUVENIRS D'ÉTÉ

P6 : ACTUS SOMME

- ▶ Les actions en faveur de nos aînés
 - «Bien vieillir» dans la Somme, mais désormais à quel prix ?
 - Accompagnement vers la fin de vie
- ▶ 3 questions à Hubert HENNO

P7 : EN DIRECT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- ▶ Pour ou contre une modification de l'autorité parentale ?
- ▶ Contre les abus financiers pour les sms surtaxés
- ▶ Que fait-on pour le logement ?

P8 : ÉCOUTER

- ▶ Témoignage d'Isabelle GRIFFOIN
- ▶ Suite au dernier journal
- ▶ Réactions suite à la parution du premier journal
- ▶ Nous contacter

Mais que fait la Région Picardie pour l'emploi sur Amiens ?

D'après la loi, le Conseil régional est chef de file en matière d'interventions économiques. La collectivité régionale s'appuie, pour ses actions, sur le Conseil général et Amiens Métropole. Depuis 2008, beaucoup pensaient que tout irait pour le mieux puisque les présidents de ces trois collectivités sont de la même couleur politique. Bien au contraire, à l'exemple du drame humain que constitue la suppression de plus de 800 emplois chez Goodyear, on constate que cela va de pire en pire. Certes, les trois présidents reçoivent, à tour de rôle, des délégations syndicales. Certes, ils accrochent des banderoles à leurs balcons. Certes, ils votent 100 000 euros pour les actions du comité d'entreprise. Mais ce n'est pas cela qui donnera un emploi aux chômeurs ! C'est vrai que l'économie d'en-

treprise est une science complexe et que nous vivons une nouvelle évolution industrielle. Si l'agro-alimentaire résiste à la mondialisation, souvenons-nous du départ de l'industrie textile dans les années 80. Ne vit-on pas aujourd'hui la même évolution avec les sous-traitants de l'industrie automobile ? Avec une main d'œuvre qualifiée, une université renommée, un réseau d'infrastructures performant, y compris en nouvelles technologies, beaucoup s'attendaient à un vaste plan de créations d'entreprises sur Amiens Métropole. De nouveaux secteurs sont prometteurs, comme les énergies renouvelables. Pourtant, rien n'y fait. Pourquoi ? Les déclarations politiques ne suffisent pas à sauver et à créer des emplois. Les banderoles n'empêchent pas les licenciements ! C'est la dure réalité que



découvrent les nouveaux élus d'Amiens Métropole. A moins que la ville d'Amiens soit devenue une belle endormie qui n'attire plus les investisseurs. A moins aussi qu'elle ait perdu de sa notoriété au plan national. A moins que la volonté politique ne se traduise toujours pas par des actes concrets. Pourtant, il y a des chefs d'entreprises qui réussissent et créent des emplois. Les médias

en parlent moins, c'est normal puisque l'actualité est alimentée par des stratégies syndicales à l'occasion des conflits sociaux. Espérons que ces chefs d'entreprises continueront à croire en l'avenir d'Amiens, de la Somme et de la Picardie. Car, sans chef d'entreprise, il n'y a pas d'emplois. Certains dirigeants politiques semblent avoir oublié ce principe simple.

Les mesures du gouvernement en faveur de la justice sociale dans la Somme, en quelques chiffres :

- 38 000 foyers en avril ont perçu la prime de solidarité active de 200 euros
- Une allocation de 150 euros a été versée à 31 000 foyers modestes, bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire
- 16 000 salariés à faibles revenus ont bénéficié en moyenne d'un complément mensuel d'environ 110 euros grâce au RSA



Encore plus de compétitivité pour notre université !

Avec mon collègue député Benoist Apparu, désormais rentré au Gouvernement, nous avons interpellé Valérie Pécresse, ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur pour qu'un pôle de recherche et d'en-

seignement supérieur (PRES) soit formé entre la Picardie et la Champagne-Ardenne. Les présidents d'universités respectifs ont soutenu cette démarche parce qu'ils étaient convaincus de l'intérêt d'un tel

projet pour l'enseignement supérieur dans nos régions. Ces PRES offriront aux établissements et à la communauté universitaire un nouvel outil de mutualisation de leurs activités et de leurs moyens. En travaillant ensemble, les universités de Reims et d'Amiens et les universités de Technologie de Troyes et de Compiègne profiteraient d'une vraie dynamique de projet, gagneraient en visibilité, et affronteraient mieux la com-

pétition scientifique internationale. Dans un second temps, les autres établissements d'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne et de Picardie pourraient se joindre au PRES et venir le renforcer. Je ne manquerai pas de vous faire connaître la réponse de la ministre dès qu'une étude attentive aura été apportée par le ministère.

Félicitation aux lauréats !



Que ce soit dans les filières générales, technologiques ou encore professionnelles, les élèves de l'Académie d'Amiens ont, pour la 6^{ème} année consécutive, réalisé une augmentation de leur taux de réussite. Le succès s'est élevé à 82,5% cette année. C'est une belle progression avec de nombreuses mentions et nous ne pouvons que féliciter nos nouveaux bacheliers ainsi que le corps enseignant de la motivation qu'il a su apporter à ses élèves.

Effets d'annonce de la Région Entendu dans mes permanences

Un superbe guide 2009/2010 d'une centaine de pages, sur papier glacé, a été distribué aux 1 800 000 picards afin de faire connaître aux électeurs les 274 différentes aides susceptibles de leur être offertes par le Conseil régional.

Or, qu'elle n'a pas été la surprise de certains administrés qui pensaient obtenir une subvention alléchante. C'était sans compter les multiples critères à remplir pour en bénéficier. Tel a été le cas, notamment, de Mademoiselle M., habitante du

canton de Boves, dont ni ses revenus, ni ceux de sa famille ne lui permettaient, à court terme, de financer son permis de conduire. Elle n'a pas pu bénéficier de la carte Picardie Cursus - permis de conduire (page 77 du guide) qui lui promettait une sub-

vention conséquente pour le financement de son permis. Cette jeune lycéenne n'a pas pu en bénéficier parce qu'elle n'était pas en apprentissage et n'avait pas obtenu de CAP ou de BEP dans une des filières éligibles ! N'aurait-il pas été préférable, comme l'actuelle opposition du Conseil général l'avait proposé, de faire bénéficier d'une aide financière, tous les jeunes en âge

de passer le permis de conduire ? Malheureusement, ce type de témoignage est de plus en plus fréquent lors de mes permanences.



SOS AMBULANCES
 Pascal FRADCOURT
 24h/24h
 21, avenue de l'Europe
 80080 AMIENS

MAQUIGNY DIDIER
 ELECTRICITÉ
 INDUSTRIE - BÂTIMENT - CHAUFFAGE - DÉPANNAGE
 CÂBLAGE INFORMATIQUE - TÉLÉPHONIQUE
 SAINS EN AMIÉNOIS
 Tél. : 03 22 09 57 13 - Fax : 03 22 09 61 35

La vie dure est faite aux automobilistes amiénois !

La municipalité d'Amiens a récemment mis en lumière sa volonté de «sortir la voiture du paysage urbain». Pour ce faire, elle envisage le paiement du stationnement résidentiel. Si chacun d'entre nous a pris conscience de l'impact des déplacements en voiture sur l'environnement, force est de constater que le nombre de transports en commun et les tranches horaires actuellement

zone périurbaine, par choix d'un cadre de vie et d'un prix du foncier plus attractif, pour se rendre à leur lieu de travail. A ce premier constat, il ne faut pas omettre le cas des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école avant de se rendre au travail, les employés de l'administration située au centre ville mais domiciliés à l'extérieur d'Amiens ou encore les personnes à mobilité réduite qui

couvert à 165 euros par trimestre. L'expérience du parc relais n'était peut-être pas la solution la mieux adaptée, mais on peut tout de même en tirer des conclusions intéressantes, notamment pour le relais de Saint-Fuscien qui a obtenu une bonne affluence. Alors, quelle solution est envisageable pour les automobilistes ? Repousser le stationnement de ces véhicules jusqu'aux quartiers périphériques en faisant payer le stationnement ? De même, est-il compréhensible que les riverains, propriétaires de véhicule, paient à la fois les impôts locaux pour entretenir les voiries et dessiner les places de stationnement et de l'autre une place de stationnement simplement dans la rue ?

L'acquisition d'un macaron gratuit pour la première voiture et un macaron payant à partir du deuxième véhicule me semble être la réponse la plus équilibrée mais surtout la plus juste.



existantes ne suffisent pas à répondre aux besoins de la population. Selon une étude de l'INSEE de 2004, ils sont près de trois salariés sur quatre à quitter leur commune de résidence en

n'ont d'autres choix que de se garer dans les quartiers autour des boulevards du centre ville. Ces personnes n'ont pas toujours le budget nécessaire pour payer un abonnement pour un parking

Enfin une réaction de la Mairie d'Amiens en faveur du passage du TGV Paris-Londres par Amiens !

Je n'ai pas attendu Gilles Demailly pour défendre le passage du TGV par Amiens.

Le maire d'Amiens et son équipe n'ont mis que 304 jours pour se rendre compte qu'il fallait se battre pour le passage du TGV à Amiens.



Et si l'on parlait sécurité...

Si il est un point de désaccord profond avec l'actuelle majorité municipale, c'est bien celui de la politique de sécurité au quotidien. Réduction de la vidéosurveillance au lieu de la développer, réduction de la présence de la police municipale le soir et le week-end, sont deux exemples d'actions dictées par une idéologie éloignée de la préoccupation des habitants.

Qui ne s'est pas trouvé coincé dans des bouchons au carrefour Saint-Roch un soir de concert au Zénith ou de match au Stade de la Licorne ? Les effectifs sur les services spécifiques qui en avaient la charge, ont été réduits !

Qui n'a pas peur de se promener un samedi soir tard du côté de Saint-Leu ? Les horaires des patrouilles ont été réduits.

La police municipale devrait retrouver une vraie efficacité dans son action quotidienne au service des Amiénois. Encore faudrait-il qu'elle en reçoive l'ordre et qu'elle en ait les moyens.

Au fait, le patron de la police municipale, c'est le Maire... !



Nuisance chez les riverains de la rue de Verdun



8300 véhicules dans les deux sens, 339 bus et navettes et 140 poids lourds dont certains de plus de 10 tonnes : c'est ce qu'ont pu recenser les membres du comité de quartier la Vallée - Amiens 2, un lundi, entre 5h et 21h, dans la rue de Verdun. Les riverains n'en peuvent plus. Des habitations se fissurent et des conduites d'eau se rompent du fait des vibrations. Attendent-ils qu'une conduite de gaz éclate pour intervenir ?

Pourtant, des solutions existent. J'ai notamment proposé à la Mairie d'installer un panneau interdisant le passage des poids lourds sauf desserte ou encore un plateau de ralentissement au niveau du vieux dépôt et des jardins en venant du boulevard Beauvillé.

Mais encore faut-il que les bus Amétis respectent les limitations de vitesse ! Une cellule sur le feu tricolore de la rue a bien été installée par la Mairie d'Amiens. Cette dernière reste sans effet puisque le système n'a pas assez de recul pour réagir à temps. Le feu passe donc au rouge après que le bus l'ait franchi !

Attention danger

L'extension de l'aménagement de pistes cyclables sur Amiens est une bonne initiative. Néanmoins je ne vous cache pas ma grande inquiétude quant à la sécurité routière des cyclistes sur les voies circulables à double sens pour les vélos alors qu'elles sont à sens unique pour les voitures. Les piétons doivent doubler de prudence.



Domage pour l'enseignement supérieur sur Amiens !

Alors qu'ils étaient en négociation pour une ouverture d'une antenne Sciences Po sur Amiens, cette prestigieuse école a préféré Reims à notre capitale picarde. Cette implantation sur Amiens aurait permis d'accueillir 200 élèves français et américains, dans la spécialité «les relations transatlantiques et l'Amérique du Nord». C'était une chance non négligeable au niveau de l'enseignement supérieur et qui aurait complété la renommée de notre université déjà importante notamment dans le domaine de la biotechnologie.

La mairie n'a pas souhaité me fournir les raisons de l'échec de ces négociations.

La démocratie participative de la ville d'Amiens s'essouffle

Précurseur en la matière, Amiens s'est vu doter de 26 comités de quartier à la fin des années 80. Ces comités de quartier, animés par des bénévoles, ont toujours été un cadre privilégié de concertation, d'échange, de réflexion avec la municipalité grâce aux remontées de terrain réalisées par ces associations de quartier.

Or, le ton a changé, la municipalité privilégie désormais le dialogue direct entre la population et les élus. Or, à part pour les questions de

stationnement, cette nouvelle forme de démocratie participative ne trouve pas beaucoup preneur. Elle n'est pas adaptable à l'ensemble des quartiers d'Amiens. Est-ce un problème d'organisation ou les habitants sont fatigués de discuter et attendent des actes concrets ?

Cette situation est dommageable et espérons que ces associations ne terminent pas en animateurs de quartiers !

Noisieliet
topmatic

Pépinière Jules Verne
Rue des Indes noires
80440 BOVES
Tél. 03 22 95 02 35
Port. 06 84 74 43 84
Fax 03 22 41 47 19

Métallerie
2000

Jean-Claude LECOMTE
ZA Route de Thennes
80110 MOREUIL
Tél. 03 22 34 03 61
Fax. 03 22 34 03 66

Daniel BERTIN
ARCHITECTE D.P.L.G.
S.A.R.L. D'ARCHITECTURE COURBES

13 allée des Tilleuls
80110 LE PLESSIER ROZAINVILLERS
Tél. 03.22.41.51.02 - Fax. : 03 22 94 38 30
courbes.sarl@cegetel.net

Terrassement
Traitement de Sols
Structures de Chaussées

Mise en Œuvre d'Enrobés
Aménagements Urbains
Adduction d'Eau
Réseau d'Assainissement

13, rue Sémaphore
80600 VILLERS-BRETONNEUX
03 22 96 44 50

Faites confiance à vos annonceurs
Réservez-leur vos achats

EA 110 589



Souvenirs d'été

Merci aux particuliers passionnés et aux personnels communaux qui fleurissent la ville d'Amiens et nos communes alentours. Le fleurissement des balcons, des jardins ou encore des parterres, sont à la fois un plaisir pour ces jardiniers passionnés mais également une joie pour les passants. Bravo d'avoir participé à égayer notre été et à enrichir le charme bucolique et authentique de notre département.

Menuiseries, Cuisines,
Salles de bains, Carrelages...

LAPEYRE
installe
à domicile

ET EN PLUS
VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA
TVA 5,5%

Que les intéressés lèvent le doigt.

* Sur les produits et sur l'installation, sauf exception dans le cadre des dispositions fiscales en vigueur.

LAPEYRE la maison...

AMIENS GLISY
Tél. 03 22 38 09 99

Boves Ambulances

14 bis, rue du Général Leclerc
80440 Boves
boves_ambulances@hotmail.fr

03.22.09.22.62

SECODE

STOCKAGE DES DÉCHETS
MÉNAGERS, INDUSTRIELS
BANALS ET INERTES

www.secode.fr
SITE CERTIFIÉ
ISO 9001 (QUALITÉ) - ISO 14001 (ENVIRONNEMENT) et OHSAS 18001 (SÉCURITÉ)

L'expertise QUALITÉ-SÉCURITÉ pour un ENVIRONNEMENT préservé

Ferme Mamont - 80680 SAINS EN AMIENOIS
Tél. : 03 22 09 51 02 - Fax : 03 22 09 61 03

Hervé MOREAU

Revêtement murs & sols
Ravalement de façades
Peinture - Vitrerie

10 Bis Rue du 31 Août 1944 - 80115 PONT NOYELLES
Fax: 03 22 40 43 16 - Tél. 03 22 40 15 91

LES 3 BRASSEURS

Découvrez une véritable brasserie
Fabrication de bières de tradition.
Cuisine régionale, choucroutes,
flammekueches,
plats cuisinés à la bière...

Accueil groupes

Réservation et informations : 03 22 33 67 50
E-mail : contact@les-3-brasseurs.com
www.les-3-brasseurs.com

La vallée des Vignes
15, Avenue de Grèce
80000 Amiens

Ouvert 7j/7 Jusqu'à 00h00
Fermeture à 01h00
le vendredi et samedi

CITROËN Agent commercial CITROËN

SARL GARAGE LE CAPRON

Route de Taisnil - 80480 SALEUX
Tél. : 03 22 49 65 39
Fax. : 03 22 33 04 84
E-mail : garage.capron@orange.fr

Maison Familiale

Un projet unique mérite une double attention

Pour votre projet, faites appel au premier constructeur de maisons traditionnelles en France

Valable uniquement en 2009
PROFITEZ EN VITE!

Renseignez-vous sur le doublement du prêt à taux 0%

Appelrez-nous vite
03 22 95 02 90

ou venez visiter notre maison expo
20, allée des Pépinières
C.Cial Auchan Village OASIS
80044 Amiens cedex

Étude financière gratuite et personnalisée
Plans et devis gratuits
Aide à la recherche de votre futur terrain
Toutes garanties constructeur inclus
dommage/ouvrage

www.maison-familiale.com

Elisa Carpentier

Peintre - Décorateur - Tapissier

Tél. : 03 22 47 38 52 - Port. : 06 74 19 65 25

- ✓ Réfection sièges de style
- ✓ Confection de rideaux
- ✓ Peinture en trompe l'oeil (faux bois, faux marbre)
- ✓ Décorations ornementales

10, rue d'Amiens - 80110 Domart-sur-Luce

EA n° 110 552

COUVERTURE FLET

ZINGUERIE - POSE de VÉLUX

DEVIS GRATUITS

03 22 42 13 38
FAX. 03 22 42 74 18

2, RUE DU STADE - 80160 PROUZEL

Les actions en faveur de nos aînés

«Bien vieillir» dans la Somme, mais désormais à quel prix ?

Le vieillissement progressif de la population française et l'accroissement des situations de dépendances physiques et psychiques qui en résulte constituent un défi médical, social et financier.

Ce défi nous devons soigneusement le préparer pour répondre aux enjeux liés à la place et à la qualité de vie de nos aînés : d'ici 2030, 28% de la population aura plus de 65 ans.

L'accompagnement des personnes âgées dépendantes au sein de leur domicile est la solution le plus souvent envisagée, préservant ainsi leur cadre de vie et une certaine autonomie.

C'est le Conseil général qui a en charge l'organisation et la gestion financière de cette aide matérielle aux actes de la vie quotidienne et qui apporte également une présence attentive aux personnes dépendantes.

En collaboration avec les associations, le Conseil général favorisait auparavant le mode

mandataire où le bénéficiaire de l'APA restait l'employeur de la personne qui travaille à son domicile et peut embaucher la personne de son choix et de confiance.

Or, de façon tout à fait autoritaire, les élus de la majorité du Conseil général de la Somme ont décidé de revoir le système d'aide à domicile en favorisant désormais le mode de gestion prestataire.

Pourquoi modifier un système d'accompagnement des personnes âgées qui fonctionne ? Pourquoi payer plus cher pour moins d'emploi et de services ?

Cette modification n'est pas sans conséquence à la fois pour la personne aidée et l'employé (e). Désormais, le bénéficiaire ne pourra plus choisir la personne qui travaillera à son propre domicile. Une étude détaillée a permis de relever que ce passage en mode prestataire conduit à la perte de 13 à 30 heures d'aide à domicile mensuelle et à une



hausse de près de 42% des participations financières, selon que les bénéficiaires atteignent ou non les plafonds. Autres conséquences pour les contribuables : cette décision entraînera une augmentation de 13 millions d'euros des dépenses du Conseil général, ce qui représente près de 9 points d'impôts départementaux supplémentaires ! A ajouter aux 13% de cette année ! Alors, pourquoi modifier un système

qui avait fait ses preuves auprès de nos aînés, alors qu'il permettait à des milliers de familles d'agrémenter les fins de mois grâce à ces emplois à temps partiel ? Ce sont bien 1000 à 2000 emplois dans la Somme à temps partiel qui sont susceptibles de disparaître à cause d'une telle décision ! Il faut revenir à un juste équilibre entre prestataires et mandataires.

www.olivierjarde.info

Alzheimer, l'action du gouvernement en Picardie en quelques chiffres :

En Picardie, 11 000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer et le nombre de malades va augmenter d'environ 12 % d'ici 2013.

Un plan Alzheimer national 2008-2012 est destiné à mieux connaître, mieux diagnostiquer et mieux prendre en charge la maladie.

En Picardie, ce plan sera articulé autour de 3 axes :

- le respect du choix du maintien à domicile des personnes âgées vulnérables ;
- la garantie d'une offre de places en établissements pour les personnes les plus lourdement dépendantes et âgées de plus de 80 ans ;
- l'assurance d'un parcours de prise en charge adapté à la perte d'autonomie.

Depuis 2005, le taux d'équipement en faveur des personnes âgées n'a cessé d'augmenter en Picardie :

- 1000 places supplémentaires pour l'accueil des personnes âgées dépendantes ;
- 968 places nouvelles dans les services de soins infirmiers à domicile ;
- 232 places d'accueil de jour en plus ;
- 139 places d'hébergement temporaire supplémentaires.

www.olivierjarde.info

Pour ou contre une modification de l'autorité parentale ?

Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la Famille, a déposé un projet de loi visant notamment à donner un statut juridique au beau-parent.

l'enfant prime avant tout. Un cadre législatif et judiciaire, méconnu par la population, existe déjà. Aussi, plutôt qu'une loi globale difficile à délimiter, je souhaite qu'un système

d'information sur les dispositifs déjà existants soit introduit et que la jurisprudence permette une analyse au cas par cas des situations parfois extrêmement complexes.

Au terme d'auditions menées au mois d'avril, et auxquelles bons nombres de picards ont participé dont des professionnels de l'enfance, des juristes, des psychologues ou encore des personnalités de confession religieuse, je n'ai pas manqué d'émettre quelques réserves à une refonte complète de l'autorité parentale.

En effet, au lieu de suivre les mouvances de la société que chacun considérera plus ou moins bonnes, il me paraît essentiel que l'intérêt de



Calendrier prévisionnel des textes examinés à l'Assemblée nationale à partir de septembre 2009

Les députés se réuniront, en session extraordinaire, à partir du 14 septembre prochain pour examiner ou poursuivre l'examen de textes législatifs laissés en suspend du fait de la période estivale.



- L'ordre du jour comprendra :
- Le projet de loi relatif à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur Internet
 - Le projet de loi pénitentiaire
 - Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement
 - Le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
 - La proposition de loi tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers
 - La proposition de loi tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence
 - Le projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées

Contre les abus financiers pour les sms surtaxés



J'ai déposé une proposition de loi visant à obliger les opérateurs de téléphonie mobile de proposer une option gratuite pour bloquer les SMS surtaxés lors de la signature d'un abonnement. Cette disposition existe déjà en Suisse et en Finlande et fonctionne bien.

Ces SMS surtaxés sont une manne financière importante pour les éditeurs de ces services et pour les opérateurs de téléphonie mobile puisqu'ils peuvent atteindre jusqu'à trois euros de surtaxe par message envoyé. Les adolescents sont les plus gros consommateurs de tels services et ne se rendent pas forcément compte de ce qu'ils dépensent même si les informations légales sont inscrites. Ils se font facilement abuser par des émissions de télévision, des publicités dans les médias, qui leur proposent de soutenir leur candidat préféré, de télécharger des vidéos, d'acheter de nouvelles sonneries...

Bon nombre de mes collègues députés ont soutenu cette proposition de loi.

Que fait-on pour le logement ?

80% des habitants de la Somme souhaitent être propriétaires ! Quelles sont les mesures mises à la disposition des habitants de la Somme pour y accéder ?

Le Pass-foncier a été élargi pour toucher plus de bénéficiaire !

Ce dispositif a été mis en place afin de faciliter l'acquisition d'une résidence principale dans le neuf, en permettant d'acheter en deux temps, le logement d'abord et le terrain ensuite. Le montant des mensualités de remboursement de prêt est ainsi réduit et permettra de diminuer le taux d'effort. Malgré les prix très élevés de l'immobilier, il devient possible d'acheter ! La majorité de gauche du Conseil général de la Somme hésite encore à le mettre en œuvre.

C'est quoi le pass foncier ?

Grâce au 1% logement payé par les employeurs, il permet de rembourser d'abord l'emprunt de la maison et après celui du terrain. Les mensualités de remboursement sont donc moins élevées.

Clin d'œil sur la loi Scellier : une mesure en faveur de l'investissement locatif !

Pour répondre à la conjoncture exceptionnelle, le Parlement a adopté une loi pour soutenir l'immobilier. Cette loi Scellier s'adresse à tous les contribuables qui souhaitent investir dans la pierre, dans le logement neuf pour le louer. Cette location, dont les loyers ne doivent pas être supérieurs aux tarifs fixés par décret, permet au propriétaire de bénéficier d'une réduction d'impôt exceptionnellement élevée : jusqu'à 37% de la valeur du logement acheté.

Jeune ou proche de la retraite, marié ou célibataire, avec ou sans capital, tout contribuable payant plus de 2000 à 3 000€ d'impôt est concerné par cette mesure.

Accompagnement vers la fin de vie



En février dernier, les députés ont débattu et adopté à l'unanimité la proposition de loi que j'ai déposée et cosignée de mes collègues députés Jean Leonetti, Gaëtan Gorce, Michel Vaxès.

Ce texte législatif visait à créer une allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie et correspondait à une demande de nombreuses familles ayant accompagné un proche en fin de vie. Lors des auditions dans le cadre de la mission d'évaluation de la loi sur la fin de vie à laquelle j'ai participé, ces familles ont également témoigné de la nécessité de disposer de temps consacré durant l'ultime période de la vie d'un malade. D'un montant de 47 euros par jour, versée pendant trois semaines maximum, cette allocation bénéficiera à toute personne qui cesse son activité professionnelle en vue d'accompagner à domicile un proche en fin de vie.

Cet accompagnement restitue dans la vie, la fin du chemin dans la dignité d'un individu. Il contribue à ne pas laisser seule la personne sur le chemin vers la mort.

3 questions à Hubert HENNO



Conseiller général du canton Amiens Sud

1/ Comme Rapporteur général du budget du Conseil général de l'ancienne majorité (UMP-NC-Non Inscrits), quel est votre sentiment après 18 mois de gouvernance socialiste ?

• toujours plus de dépenses non maîtrisées, parce que toujours plus de démagogie sociale.

• aucune économie structurelle de gestion, au détriment des investissements porteurs d'avenir, sauf la suppression des subventions à l'ESIEE et à SUP DE CO d'Amiens.

● résultat : une première hausse des taux des impôts de 13% sur la part départementale des taxes foncières et d'habitation en 2009.

Bien entendu, nous avons voté contre.

2/ Un autre sujet fait aussi débat aujourd'hui au C.G. : la hausse des tarifs des cantines des collèges. Qu'en est-il ?

● qu'on harmonise les tarifs sur tout le département : OK, mais qu'on en profite pour les augmenter de 30% sur 3 ans à

Sagebien : Non ! c'est diminuer encore un peu plus le pouvoir d'achat des familles. Nous avons voté contre.

3/ Ces hausses à répétition vont-elles se poursuivre ?

● malheureusement, oui. De nouvelles augmentations d'impôts sont dans l'air.

● Pour que ça cesse, il faudra changer la gouvernance du Conseil général en mars 2011, lors des prochaines élections cantonales qu'il nous faut gagner.

Affaire SUSI

Un professeur de droit, vice président d'Amiens métropole ignore le code général des collectivités territoriales. Le nouveau Président de l'Agence Susi (Internet haut débit sur Amiens métropole) avait décidé de passer en force la réforme des statuts sorte de constitution de l'agence et de supprimer notamment l'obligation de mutualisation des services ou encore la solidarité ville-campagne. Son projet vient d'être retoqué pour illégalité par la Préfecture.

L'expertise technique immobilière
 AMIANTE - PLOMB - PERFORMANCE ENERGETIQUE - GAZ - ELECTRICITE
 CERTIFICAT D'HABITABILITE - DECENCE - MESURAGE - ETC
 Tous les diagnostics et expertises de l'habitat et des bâtiments

ecr
 Expertises
 Christian
 Rousseille

Site web : cabinet-ecr-picardieweb.com
 E-mail : cabinet-ecr@orange.fr FAX : 03 22 09 43 77

Faites confiance à vos annonceurs

Réservez-leur vos achats

Le Partenaire des Professionnels

IGOL

LUBRIFIANTS

614 Rue de Cagny
80094 AMIENS Cedex 3

INTERMARCHÉ
 Les Mousquetaires

8H30 - 19H30 Tous les jours
 8H30 - 12H30 Le dimanche

Route de Tainnil - 80480 SALEUX

**Témoignage d'Isabelle GRIFFOIN,
conseillère municipale d'Amiens
et suppléante d'Olivier JARDÉ**



Amiens connaît des rassemblements, essentiellement en centre ville, de jeunes punks, ou iroquois, accompagnés de chiens, quelques cannettes de bière à leurs pieds... et les réactions sont nombreuses. Des passants, des riverains ne se sentent pas à l'aise, ils éprouvent même un sentiment d'insécurité, des commerçants voient une partie de leur clientèle se détourner....

Or toute personne a le droit de se promener en ville ...

Nous sommes confrontés à un délicat problème où ordre public et liberté s'entrechoquent. Chacun a le droit de vivre comme il le souhaite à condition de ne pas perturber la vie des autres. L'espace public appartient à tous, mais nous le savons bien ; la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Que fait la mairie pour résoudre ce problème ?



Nous contacter :

Un site internet est mis à votre disposition pour me contacter et me faire part de vos réactions ou suggestions :



www.olivierjarde.info

Vous y trouverez toutes mes activités parlementaires à l'Assemblée Nationale et dans la circonscription ainsi que toutes les dates des permanences que j'organise chaque semaine. Afin d'éviter une trop forte attente à ces points de rencontre, je vous remercie de bien vouloir prendre rendez-vous au

03 22 91 74 86 ou au 03 22 09 31 31.

Avec le soutien de mon équipe parlementaire, je répondrai à chacun de vos courriers.



Vous pouvez m'écrire :

✉ à la permanence de Boves,
103 ter rue Victor Hugo - 80440 Boves
tel : 03 22 91 74 86 ou au tel-fax : 03 22 09 31 31
✉ à l'Assemblée Nationale,
126 rue de l'Université - 75355 Paris Cedex 07 SP
tel : 01 40 63 71 51 - fax : 01 40 63 78 03



Mon adresse mël :

ojarde@assemblee-nationale.fr

Suite au dernier journal...

- Les travaux sur le site hospitalier d'Amiens sud vont bon train. Les gros œuvres ont débuté cet été. C'est une bonne nouvelle pour les habitants d'Amiens et de ses environs dans leur accès aux soins et à la santé qui s'en trouvera de fait amélioré. Dans le même temps, ce projet répondra au besoin de maintien dans l'emploi, notamment pour le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) avec un investissement de 550 millions d'euros.
- Le passage piéton rue de Noyon - rue des 3 cailloux n'a toujours pas vu le jour. Est-ce un manque de savoir faire, une rupture de stock de peinture ou attendent-ils qu'un accident grave se produise pour agir en faveur de la sécurité routière ?
- Malgré ce qu'a pu glisser Jean-Pierre Tétu, conseiller général Vert du canton sud-ouest, dans son tract du printemps 2009, la suppression des aides aux cantines a bien été votée lors du dernier budget supplémentaire. Le prix du repas à la cantine devrait presque doubler dans certaines communes. Cette «feuille», comme il aime à l'appeler, m'a stupéfié lorsque j'ai découvert que son bilan de 4 ans de «travail» se résumait à la mise en place d'un garage à vélo au collège Amiral Lejeune ! C'est bien mais il n'y a malheureusement pas de quoi en être fier !

Réactions suite à la parution du premier journal

«Bonjour Olivier, je tenais à vous féliciter pour le journal que je vais distribuer sur Rivery. Je le trouve très intéressant et ce nouveau format de communication va toucher beaucoup plus de personnes.»

M. T. habitant de Rivery

«Bonjour Monsieur, J'ai apprécié votre publication ! Une voix d'opposition c'est rafraîchissant. Il est grand temps de manifester notre désaccord avec les actions de la nouvelle équipe municipale. Par exemple à Henriville l'abandon du projet de parking sur la voie ferrée est lourd de conséquence pour le stationnement dans notre quartier etc etc. Il est nécessaire de fédérer les initiatives associatives ou individuelles qui se manifestent sans beaucoup d'écho. Qui mieux que le député de la circonscription peut se charger de cette tâche... D'autant qu'il faut proposer une relève crédible à l'équipe actuelle dont il est prévisible que la gestion nous coûte très cher.»

M. A. R, habitant d'Amiens

«Bonsoir. Je viens de lire avec attention votre journal. J'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres, tant vos articles sont criants de vérité !»

M. Th, habitant d'Amiens

«Bonjour Monsieur Jardé, je réagis aux articles du petit journal apporté dans les boîtes aux lettres. Vous avez raison les rues d'Amiens sont devenues sales depuis la nouvelle municipalité. Le projet de la ville d'Amiens ?? Y-en-a-il un ?? A part fermer ou augmenter on n'a pas vu grand changement. Alors bon vent et continuez.»

M. F. G, habitant de la circonscription

Optic 2000
CENTRE COMMERCIAL GÉANT GLISY
(Face aux caisses)
80440 GLISY - Tél. 03 22 38 17 10

flunch | Le plaisir. Intensément.
FLUNCH AMIENS- DURY
Route de Paris
Centre commercial AUCHAN
80044 DURY LES AMIENS
Tél. : 03 22 33 25 50

Editions NORSUD
2, rue René Cassin
ZA La Haute Borne
80136 RIVERY
Tél. : 03.22.89.02.02
S.A.S. au capital de 154.800 €
RCS B 334 029 808

Rédacteur en chef : Olivier Jardé assisté de Maggy Legat
Directeur de la Publication : Freddy GORET
Publicité : Editions NORSUD • Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2009
Création : Editions NORSUD - RIVERY • Impression : IPS PACY
Tél. : 03.22.89.02.02 • Fax : 03.22.89.45.26 • E-mail : contact@editionsnorsud.fr
Le Journal d'Olivier Jardé est distribué à 60 000 exemplaires.